







Préambule 04

Eclairages statistiques 06-15

Ressources humaines 16-19

Finances 20-39

Annexe aux comptes 25-35

Rapport de l'organe de révision 36-38

EMS Les Camélias 39-41

Organisation 42-43

Plan du réseau 44-45

Impressum 47





🔆 Préambule

La Direction générale présente, dès cette année, l'information de son rapport annuel sous forme de deux cahiers. Le premier résume de manière plus concise qu'auparavant les principales réalisations qui ont marqué la vie de l'institution durant l'année. Ce rapport d'activités contient également les principaux indicateurs statistiques et financiers ainsi que 10 highlights de l'exercice écoulé.

Le deuxième cahier, se concentre sur les statistiques, les comptes et leurs annexes ainsi que sur l'activité des ressources humaines. Il contient les commentaires financiers et ceux relevant de la statistique, autant de l'activité clinique que de celle des ressources humaines.

Ce dédoublement de l'explication de l'activité générale doit autant permettre une meilleure lisibilité thématique que faciliter la communication.

Exercice 2023 : des résultats détériorés

Le résultat annuel 2023 du RFSM présente un déficit de CHF 364 105. En regard de l'exercice 2022 qui présentait un bénéfice de CHF 2 798 981, le résultat s'est détérioré de CHF 3 163 086.

Avant tout, il faut noter que les produits sont en nette augmentation par rapport à N-1 (2022) de plus de CHF 3872981. Ceux-là ne suffisent pourtant pas à couvrir totalement les charges du RFSM. Cette augmentation provient principalement d'un haut taux d'occupation stationnaire supérieur à 100% pour nos 194 lits d'hôpital. De plus, il faut souligner une amélioration de notre facturation ambulatoire. Enfin, mentionnons que la contribution du canton concerne les produits issus des mandats annuels de prestations d'intérêt général et autres prestations 2023.

Pourquoi des chiffres rouges?

Plusieurs facteurs expliquent pourquoi le RFSM bascule dans les chiffres rouges par rapport à l'exercice 2022 qui présentait un bénéfice de CHF 2 798 981.

Les charges de personnel sont en forte augmentation par rapport à N-1 (2022) de CHF 6623938. Le RFSM a dû adapter fortement ses ressources pour palier le haut taux d'occupation stationnaire et faire face à l'absentéisme. Nous sommes passés de 479,45 équivalents plein-temps (EPT) en moyenne en 2022 à 505,75 EPT en 2023 (+ 26,3 EPT).

A noter que dans les charges de personnel 2023 est comprise la constitution d'une provision pour la rente-pont AVS de CHF 1 170 000.

Les autres charges d'exploitation sont supérieures à N-1 (2022) de CHF 590 864. Les principales raisons

proviennent de dépenses supplémentaires nécessaires dans le domaine de la sécurité et des autres charges liées aux patients (transports en ambulances, frais de traducteurs et autres frais) qui suivent la courbe à la hausse du volume d'activités du RFSM.

Dans la suite de la lecture du compte de pertes et profits (PP) du RFSM, les charges financières représentent les intérêts sur un prêt octroyé par le canton et sur une avance à terme fixe auprès de la BCF.

Les charges et produits hors exploitation présentent un bénéfice de CHF 448 423. Ce bénéfice est versé à un fonds de rénovation des biens hors exploitation dans le but de financer les investissements futurs. Pour rappel, les activités hors exploitation sont constituées des bâtiments hors exploitation, de la station d'essence, de la buanderie et de l'EMS Les Camélias.

Dans les attributions des fonds propres affectés, mentionnons un versement au fonds d'investissement stationnaire présentant 4% des revenus hospitaliers et, comme mentionné précédemment, une attribution aux fonds propres de rénovation des biens hors exploitation. Ces attributions sont effectuées dans le but de financer les futurs investissements du RFSM.

Dans le registre de l'utilisation des fonds propres affectés, notons un prélèvement du fonds d'investissements stationnaire pour couvrir les amortissements et intérêts de l'exercice comptable sous revue. Un prélèvement du fonds prestations d'intérêts général pour couvrir l'insuffisance de financement des prestations d'intérêts général et autres prestations a également été réalisé dans les comptes 2023.





🔆 Aperçu général

En 2023, le Réseau fribourgeois de santé mentale a vécu une année intense, caractérisée par une activité significative, particulièrement dans les services hospitaliers et ambulatoires. Cette augmentation notable de l'activité, observée depuis plusieurs années, témoigne d'une demande croissante en matière de soins en santé mentale dans le canton de Fribourg.

Sur le plan hospitalier, le RFSM a réalisé en 2023 le plus grand nombre de journées d'hospitalisation enregistrées ces dernières années, soit 71 163 journées. Cela représente une augmentation de 1624 journées par rapport à 2022 (69 539). En 2023, le RFSM a maintenu un taux d'occupation supérieur à 100% tout au long de l'année, avec une moyenne de 100,5%. Cette situation a bénéficié de la mise en service de 5 lits supplémentaires par rapport à 2022, portant le total de lits à 194 en 2023.

Par ailleurs, l'activité ambulatoire a également connu une augmentation significative, avec une croissance de 8,8% par rapport à 2022. En 2023, le RFSM a traité 6740 patients ambulatoires contre 6314 en 2022. Cette augmentation significative s'est également reflétée dans le nombre d'entretiens réalisés avec les patientes et patients, qui sont passés de 57 685 en 2022 à 59 549 en 2023, soit une augmentation de 1864 entretiens. L'augmentation de l'activité a été enregistrée à la fois aux Urgences psychiatriques cantonales (+15,1%), dans les centres ambulatoires (+6,8%) et dans les consultations psychiatriques extra-muros (+15,9%).

En ce qui concerne les prestations intermédiaires, le taux d'occupation moyen dans les cliniques de jour s'est établi à 74% en 2023, taux à peu près similaire à celui de 2022 qui était de 74,7%. Une légère baisse du nombre de journées facturées entre 2022 et 2023 a été observée, soit une diminution de 231 journées. Quant à la durée moyenne du séjour en clinique de jour, elle est restée stable en 2023 à 34,6 jours (34,1 jours en 2022).

Principaux résultats d'activité du RFSM

SERVICE HOSPITALIER	Lits	Séjours	Journées	Taux d'occupation	Durée moyenne séjour	Points TARPSY	Day Mix Index
2023	194	3'173	71'163	100.5	25.8	75'873	1.066
2022	189	3'169	69'539	100.6	24.6	71'937	1.060
SERVICE SEMI-HOSPITALIER	Places	Séjours	Journées		Taux d'occupation	Duré	e moyenne séjour
2023	65	403	11'909		74.0		34.1
2022	65	397	12'140		74.7		34.6
OFFICIAL AMPLIA ATOLOG		Baltania 11		Estation		Description Allega	Minutes
SERVICE AMBULATOIRE		Patients suivis		Entretiens		Prestations à l'acte	facturées
2023		6'740		59'549		90'378	3'926'461
2022		6'314		57'685		74'249	3'579'180

Résultats de l'activité hospitalière réalisée sur la période 2023

	Moyenne annuelle du nombre de lits	Entrées	Sorties	Journées facturables 2023	Taux d'occupation
RFSM MARSENS					
TOTAL SECTEUR I	9,0	261	263	2'886	87,9
ATLAS	21	394	378	7'996	104.3
HERMÈS	21	303	314	8'061	105.2
THALASSA	22	422	428	8'354	104.0
CALLISTO	22	339	350	8'265	102.9
TOTAL SECTEUR II	86	1'458	1'470	32'676	104.1
AUBÉPINE	15	132	150	5'451	99.6
JASMIN	23	221	219	8'340	99.3
TOTAL SECTEUR III	38	353	369	13'791	99.4
TOTAL RFSM MARSENS	133	2'072	2'102	49'353	101.7
RFSM FRIBOURG					
MERKUR	20	331	322	6'968	95.5
SATURN	20	259	249	6'803	93.2
VÉNUS	21	332	323	8'039	104.9
TOTAL RFSM FRIBOURG	61	922	894	21'810	98.0
TOTAL RFSM SECTEUR I	9	261	263	2'886	87.9
TOTAL RFSM SECTEUR II	147	2'380	2'364	54'486	101.5
TOTAL RFSM SECTEUR III	38	353	369	13'791	99.4
TOTAL RFSM	194	2'994	2'996	71'163	100.5

Le taux d'occupation hospitalier moyen du Réseau fribourgeois de santé mentale a atteint en 2023 100,5%. Une augmentation de 1624 journées d'hospitalisation a pu être observée entre 2022 et 2023, passant de 69 539 journées en 2022 à 71 163 journées en 2023.

En 2023, le secteur pour adultes a maintenu un taux d'occupation supérieur à 100% tout au long de l'année, avec une moyenne de 101,5%. Malgré la mise en service de 4 lits supplémentaires pour le secteur pour adultes par rapport à 2022, le taux d'occupation est resté élevé. Dans plusieurs unités, il a dépassé les 104% en moyenne, par exemple à Atlas, Hermès, Thalassa et Vénus. Cette forte activité se reflète dans le nombre important de journées

d'hospitalisation, atteignant 54 486 journées en 2023, soit une augmentation de 1512 journées par rapport à 2022 (52 974 journées).

Quant au secteur pour personnes âgées, il a réalisé un taux d'occupation de 99,4% en 2023, contre 100,4% en 2022, avec l'augmentation d'un lit par rapport à 2022.

Enfin, le taux d'occupation du secteur de l'enfance et de l'adolescence s'est établi à 87,9%, taux à peu près similaire à celui de 2022, qui était de 88,2%. Une augmentation du nombre d'admissions a été observée, passant de 245 en 2022 à 261 en 2023, ce qui représente une hausse de 6%.



Résultats de l'activité hospitalière réalisée sur la base des sorties 2023

	Sorties (après regroupement) *	Durée moyenne de séjour (DMS)	Somme des jours facturés	Somme des points de remboursement	Day Mix Index (DMI)
RFSM MARSENS					
TOTAL SECTEUR I	214	13.3	3'118	5'257	1.686
ATLAS	311	22.1	7'239	7'645	1.056
HERMÈS	270	27.1	8'405	8'608	1.024
THALASSA	359	22.0	8'336	8'357	1.003
CALLISTO	311	25.6	8'310	8'569	1.031
TOTAL SECTEUR II	1'251	24.0	32'290	33'179	1.028
AUBÉPINE	132	37.9	5'154	5'896	1.144
JASMIN	201	40.6	8'383	8'824	1.053
TOTAL SECTEUR III	333	39.5	13'537	14'720	1.087
TOTAL RFSM MARSENS	1'798	25.6	48'945	53'156	1.086
RFSM FRIBOURG					
MERKUR	270	24.0	6'812	7'041	1.034
SATURN	232	28.8	6'922	7'077	1.022
VÉNUS	312	26.2	8'498	8'599	1.012
TOTAL RFSM FRIBOURG	814	26.2	22'232	22'717	1.022
TOTAL RFSM SECTEUR I	214	13.3	3'118	5'257	1.686
TOTAL RFSM SECTEUR II	2'065	24.9	54'522	55'896	1.025
TOTAL RFSM SECTEUR III	333	39.5	13'537	14'720	1.087
TOTAL RFSM	2'612	25.8	71'177	75'873	1.066

^{*}Si un cas est réadmis ou retransféré dans les 18 jours qui suivent la sortie, les deux cas sont regroupés.

Le RFSM a réalisé en 2023 un Day Mix Index (DMI) de 1.066, en augmentation par rapport à 2022 (1.060). Il s'agit du DMI annuel le plus haut enregistré depuis l'introduction du système TARPSY en 2018. Cette hausse indique qu'en 2023, le degré de gravité moyen des cas traités au RFSM a été plus élevé qu'au cours des années précédentes.

Une augmentation significative s'est également reflétée dans les points de remboursement. En effet, en 2023, le RFSM a obtenu 75873 points, contre 71 937 points en 2022, soit une augmentation de 3936 points.

Le Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents a réalisé un DMI de 1.686 en 2023, bien plus élevé qu'en 2022 (1.677). La somme des jours facturés et des points de remboursement a connu également une importante progression, passant de 2653 jours facturés en 2022 à 3118 jours facturés en 2023 et respectivement de 4448 points en 2022 à 5257 points en 2023. L'augmentation des points de remboursement est explicable par l'augmentation du DMI, qui reflète l'évolution du degré de gravité moyen des cas.

Le Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour adultes a obtenu un DMI de 1.025 en 2023, exactement le même qu'en 2022. Des variations du DMI peuvent être observées entre les unités de soins, allant de 1.003 (Thalassa) à 1.056 (Atlas). L'unité Vénus, spécialisée dans la prise en charge des crises psychiatriques, a réalisé en 2023 le plus de jours facturés (8498). Toutefois, celle-ci ne bénéficiait pas du nombre le plus élevé de points de remboursement. En effet, en 2023, le DMI de l'unité Vénus s'élevait à 1.012. Finalement, c'est l'unité Hermès, dans le secteur pour adultes, qui a obtenu en 2023 le plus de points de remboursement (8608), avec un DMI de 1.024.

Le Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour personnes âgées a réalisé un DMI de 1.087, en progression par rapport à 2022 (1.073). La hausse du

DMI est marquée notamment dans l'unité Jasmin, avec une variation de 1.029 en 2022 à 1.053 en 2023, reflétant une augmentation du degré de gravité moyen des cas. Malgré la hausse du DMI dans les deux unités du secteur pour personnes âgées, une légère diminution des points de remboursement peut être constatée entre 2022 (14786 points) et 2023 (14720 points). En effet, l'augmentation du DMI n'a pas pu compenser la baisse du nombre de journées facturées entre 2022 et 2023, soit 13 786 jours facturés en 2022, contre 13 537 en 2023.

La durée moyenne de séjour (DMS) du RFSM a connu une augmentation entre 2022 (24,6 jours) et 2023 (25,8 jours) de 1,2 jours. L'augmentation de la durée moyenne de séjour (DMS) a été observée à la fois dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence (+2,1 jours) ainsi que dans le secteur des adultes (+1,4 jours). En revanche, une diminution a été observée dans le secteur pour personnes âgées (-1,3 jours).

Day Mix Index (DMI)

Le Day Mix Index est calculé en divisant la somme des cost-weights effectifs (pondérations sur l'investissement en soins d'un groupe de patients déterminé) de tous les cas d'un hôpital par la somme des durées de séjour de ces cas. Il correspond au cost-weight moyen par jour et donne une indication sur le degré de gravité moyen des cas dans un hôpital donné.

Cost-weights

Les cost-weights sont des pondérations relatives, calculées sur une base empirique, qui décrivent l'investissement en soins d'un groupe de patients déterminé. En principe, ils sont calculés chaque année sur la base des données actualisées de coûts par cas des hôpitaux.



Résultats de l'activité hospitalière réalisée en fonction des Psychiatric Cost Groups (PCG)

PCG			Nombre de	cas et po	urcentage	Somme des jou	rs facturés	Somme	des points	Day Mix In	dex (DMI)
		2022		2023		2022	2023	2022	2023	2022	2023
TP21A	Dépendance A	308	(11,7%)	285	(10,9%)	6'108	6'100	6'315	6'243	1.034	1.023
TP21B	Dépendance B	179	(6,8%)	208	(8,0%)	4'026	4'299	3'846	4'233	0.955	0.985
TP24A	Démence A	96	(3,6%)	107	(4,1%)	3'669	4'296	4'373	5'112	1.192	1.190
TP24B	Démence B	109	(4,1%)	122	(4,7%)	5'638	6'769	6'132	7'361	1.088	1.087
TP25A	Psychose A	18	(0,7%)	6	(0,2%)	315	122	537	208	1.705	1.705
TP25B	Psychose B	262	(10,0%)	188	(7,2%)	8'598	6'309	8'933	6'551	1.039	1.038
TP25C	Psychose C	236	(9,0%)	228	(8,7%)	8'131	7'003	7'984	6'883	0.982	0.983
TP26A	Troubles maniaques A	10	(0,4%)	10	(0,4%)	308	276	375	336	1.219	1.216
TP26B	Troubles maniaques B	68	(2,6%)	64	(2,6%)	2'063	1'852	2'225	2'001	1.078	1.081
TP27A	Dépression A	86	(3,3%)	131	(5,0%)	1'233	1'876	2'143	3'264	1.738	1.740
TP27B	Dépression B	24	(0,9%)	43	(1,6%)	253	491	442	859	1.748	1.749
TP27C	Dépression C	376	(14,3%)	379	(14,5%)	9'804	11'697	9'958	11'767	1.016	1.006
TP27D	Dépression D	239	(9,1%)	189	(7,2%)	5'827	4'936	5'642	4'768	0.968	0.966
TP28A	Névroses A	42	(1,6%)	16	(0,6%)	463	145	731	229	1.579	1.581
TP28B	Névroses B	302	(11,4%)	252	(9,6%)	5'927	4'973	6'012	5'049	1.014	1.015
TP29A	Troubles personnalité A	17	(0,6%)	3	(0,1%)	212	22	305	32	1.438	1.438
TP29B	Troubles personnalité B	181	(6,9%)	293	(11,2%)	3'667	7'350	3'882	7'637	1.059	1.039
TP30A	F5, F7, F8, F9 - A*	45	(1,7%)	31	(1,2%)	473	804	783	1'213	1.655	1.508
TP30B	F5, F7, F8, F9 - B	25	(0,9%)	51	(2,0%)	974	1'656	1'137	1'934	1.168	1.168
TP30C	F5, F7, F8, F9 - C	8	(0,3%)	6	(0,2%)	164	201	168	193	1.026	0.92
Diagnos	tics non psychiatriques	1	(0,1%)	0	(0%)	10	0	14	0	1.350	0.000
TOTAL		2'632	(100,0%)	2'612	(100,0%)	67'863	71'177	71'937	75'873	1.060	1.060

^{*}F5, F7, F8, F9 - Troubles physiques, retards mentaux ou troubles du développement

¹ Le classement des cas en PCG donne une indication sur la répartition des diagnostics au RFSM ainsi que sur le niveau de consommation des ressources, corrélée à l'attribution des points (catégorie A consommation majeure de ressources, catégorie D consommation mineure de ressources).

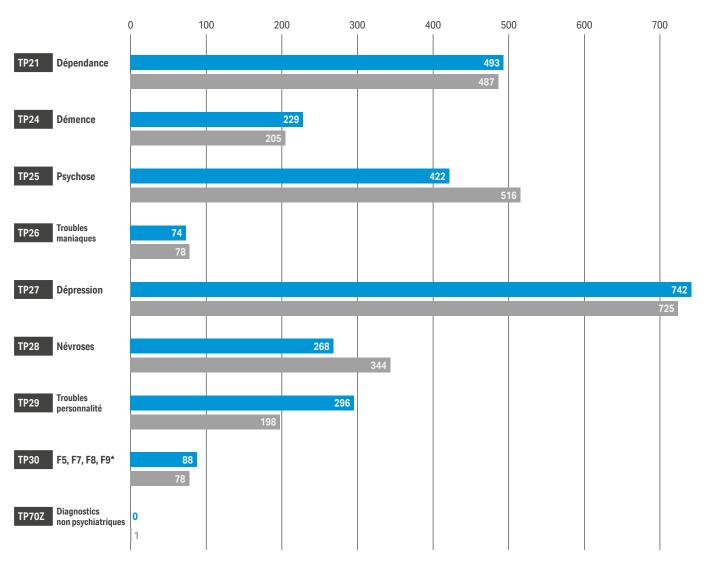
En ce qui concerne l'activité hospitalière basée sur les groupes de coûts psychiatriques (Psychiatric Cost Groups ou PCG1), les troubles dépressifs (TP27) ont été les troubles les plus fréquents en 2022 et en 2023 au RFSM. On observe une légère augmentation du nombre de cas de dépressions entre 2022 (725 cas) et 2023 (742 cas), représentant sur l'ensemble des cas hospitalisés 27,6% en 2022 et 28,3% en 2023.

Les troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool, d'autres drogues ou d'autres substances (TP21) ont été les troubles les plus codés après les troubles dépressifs en 2023, soit 493 cas (18,9%).

En troisième position, parmi les troubles les plus fréquents, on trouve le TP25: la schizophrénie, les troubles schizotypiques ou hallucinatoires, soit 16,1% des cas. Dans ce groupe, on observe une importante diminution des cas, qui passe de 516 cas en 2022 à 422 cas en 2023.

En revanche, une augmentation significative des troubles de la personnalité (TP29) a été enregistrée en 2023. Le nombre de cas passe en effet de 198 cas en 2022 à 296 cas en 2023, soit une augmentation de 49,5%.

Répartition des cas hospitaliers dans les PCG de base



*F5, F7, F8, F9 - Troubles physiques, retards mentaux ou troubles du développement

Nombre de cas 2023 Nombre de cas 2022

Résultats de l'activité semi-hospitalière – comparaison 2023 et 2022

		2023	2022	Écarts 2022/2023
RFSM FRIBOURG Clinique de jour 25 places				
	Cas	167	162	5
	Journées facturées	5'199	5'105	94
	Durée moyenne séjour	36.4	36.5	-0.1
	Occupation en %	84,0%	81,7%	2,3%
FNPG FREIBURG Tagesklinik 20 places				
	Cas	104	110	-6
	Journées facturées	2'924	3'271	-347
	Durée moyenne séjour	33.6	31.8	+1.8
	Occupation en %	59,1%	65,4%	-6,3%
RFSM BULLE Clinique de jour 20 places				
	Cas	132	125	7
	Journées facturées	3'786	3'764	22
	Durée moyenne séjour	31.8	34.9	-3.1
	Occupation en %	76,5%	75,3%	1,2%
TOTAL GÉNÉRAL 65 places				
	Cas	403	397	6
	Journées facturées	11'909	12'140	-231
	Durée moyenne séjour	34.1	34.6	-0.5
	Occupation en %	74,0%	74,7%	-0,7%

Concernant l'activité des cliniques de jour du RFSM, le taux d'occupation moyen s'est maintenu à 74% en 2023, taux à peu près similaire à celui de 2022, qui s'élevait à 74,7%. Au total, 403 cas ont été traités dans les cliniques de jour en 2023, contre 397 cas en 2022. La durée moyenne de séjour est restée constante avec 34,1 jours enregistrés en 2023, contre 34,6 jours en 2022.

La clinique de jour francophone du RFSM Fribourg a traité 167 cas en 2023, réalisant un taux d'occupation moyen de 84%, en augmentation de 2,3% par rapport à l'année 2022. La durée moyenne de séjour est restée constante à 36,4 jours en 2023, contre 36,5 jours en 2022.

La clinique de jour germanophone du RFSM Fribourg a traité 104 cas en 2023, enregistrant un taux d'occupation moyen de 59,1%, en diminution de 6,3% par rapport à 2022. La durée moyenne de séjour a augmenté de 1,8 jours, s'élevant à 33,6 en 2023, contre 31,8 jours en 2022.

La clinique de jour du RFSM Bulle a traité 132 cas en 2023, réalisant un taux d'occupation moyen de 76,5%, en augmentation de 1,2% par rapport à l'année 2022. La durée moyenne de séjour a baissé de 3,1 jours, passant de 34,9 jours en 2022 à 31,8 jours en 2023.

Résultats de l'activité ambulatoire

	Nombre de patients suivis Nombre d'entretiens (1)		Nombre d'entretiens (1)			Nombre de prestations facturées à l'acte LAMal (2)	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
SERVICE DES URGENCES PSYCHIATRIQUES	1'522	1'809	7'828	8'791	10'680	11'940	
Urgences psychiatriques (Fribourg)	1'522	1'725	7'828	8'122	10'680	10'959	
Urgences psychiatriques (Riaz)	-	139	-	669	-	981	
SERVICE AMBULATOIRE	4'499	4'592	44'336	44'692	56'860	70'106	
RFSM Fribourg - Centre de pédopsychiatrie	1'030	1'166	7'928	8'497	11'232	14'714	
RFSM Marsens	192	178	846	618	970	842	
RFSM Bulle	733	805	8'248	9'348	10'753	13'440	
RFSM Fribourg - Centre cantonal d'addictologie	875	923	8'484	7'868	10'985	13'198	
RFSM Fribourg - Ambulatoire francophone	1'197	1'250	11'059	12'431	13'306	18'453	
RFSM Fribourg - Ambulatoire germanophone	453	471	5'577	4'634	7'024	7'387	
RFSM Fribourg - Centre de psychiatrie forensique	117	73	1'092	447	1'302	665	
RFSM Estavayer	134	129	1'023	779	1'209	1'337	
RFSM Recherche	20	18	79	70	79	70	
SERVICE AMBULATOIRE EXTRA-MUROS (activité de liaison)	813	1'133	5'521	6'066	6'709	8'332	
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	142	238	2'103	1'673	2'937	2'253	
Psychiatrie de la personne adulte	134	403	213	747	221	784	
Psychiatrie de la personne âgée	206	130	484	299	508	336	
Psychiatrie forensique	364	441	2'721	3'347	3'043	4'959	
Les patients consultés à l'HFR ne sont pas retenus dans le cadre de	cette statistique						
TOTAL	6'314	6'740	57'685	59'549	74'249	90'378	

¹ Prestation en présence du patient selon la LAMal (entretiens médicaux, psychothérapies, infirmiers et socio-éducatifs)

² Toutes les prestations facturées à l'acte selon la LA-Mal, y compris les prestations en absence du patient

 $^{^{\}rm 3}$ Forfaits spécifiques pour certaines prestations et médicaments

	Minutes ambulatoires facturées		Montant des prestations facturées à l'acte LAMal		Montant des autre prestations LAMal (:	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
SERVICE DES URGENCES PSYCHIATRIQUES	461'690	543'852	1'167'740	1'391'458	18'651	7'275
Urgences psychiatriques (Fribourg)	461'690	502'940	1'167'740	1'291'573	18'651	7'275
Urgences psychiatriques (Riaz)	-	40'912	-	99'885	-	-
SERVICE AMBULATOIRE	2'793'150	2'996'082	6'479'424	7'223'592	947'844	856'757
RFSM Fribourg - Centre de pédopsychiatrie	570'762	671'112	1'376'602	1'660'602	115'851	84'264
RFSM Marsens	67'298	56'154	139'790	128'829	53'027	27'522
RFSM Bulle	481'230	582'027	1'135'846	1'416'125	146'897	175'751
RFSM Fribourg - Centre cantonal d'addictologie	573'413	575'444	1'273'740	1'349'252	339'813	306'608
RFSM Fribourg - Ambulatoire francophone	660'820	761'888	1'481'499	1'782'022	216'499	200'667
RFSM Fribourg - Ambulatoire germanophone	302'600	259'230	745'025	645'407	55'392	51'003
RFSM Fribourg - Centre de psychiatrie forensique	63'411	28'857	140'641	77'865	6'430	473
RFSM Estavayer	67'411	55'845	166'687	146'335	13'936	10'469
RFSM Recherche	6'205	5'525	19'267	17'155	-	-
SERVICE AMBULATOIRE EXTRA-MUROS (activité de liaison)	324'340	385'727	716'353	866'157	110'989	143'139
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	142'358	109'853	312'804	228'367	28'837	20'363
Psychiatrie de la personne adulte	14'540	56'390	45'147	165'218	1	9'878
Psychiatrie de la personne âgée	39'144	46'687	68'186	46'224	61'156	107'236
Psychiatrie forensique	128'298	172'797	290'217	426'349	20'996	5'661
Les patients consultés à l'HFR ne sont pas retenus dans le cadre de	cette statistique					
TOTAL	3'579'180	3'925'661	8'363'517	9'481'208	1'077'483	1'007'171

L'activité ambulatoire du Réseau fribourgeois de santé mentale a connu une augmentation significative en 2023, réalisant une croissance de 8,8% par rapport à 2022. Durant l'année 2023, le RFSM a traité 6740 patients, contre 6314 en 2022. Cette augmentation s'est également reflétée dans le nombre d'entretiens réalisés avec les patients, qui passent de 57 685 en 2022 à 59 549 en 2023, soit une augmentation de 1864 en 2023.

En 2023, les Urgences psychiatriques cantonales ont accueilli 1809 patients, contre 1522 en 2022 et ont réalisé 963 entretiens de plus qu'en 2022, soit 8791 entretiens en 2023 contre 7828 l'année précédente. Bilan: une augmentation de l'activité de 15,1% par rapport à l'année 2022.

L'activité des centres ambulatoires a également connu une croissance de 6,8% par rapport à l'année précédente. En 2023, les centres ambulatoires ont traité 4592 patients, contre 4499 patients en 2022. L'augmentation la plus significative de l'activité a été enregistrée dans les consultations ambulatoires du RFSM Bulle (+17,3%).

Les consultations psychiatriques extra-muros ont connu une forte croissance, avec une augmentation de l'activité de 15,9% par rapport à 2022. Une augmentation significative a été notamment enregistrée dans l'activité de liaison dans les institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap psychique.

Le RFSM a effectué 88 expertises durant l'année 2023, contre 76 en 2022. Le secteur pour adultes a réalisé 78 expertises en 2023, soit 13 de plus que l'année précédente. En 2023, 9 expertises ont été réalisées par le secteur de l'enfance et de l'adolescence, alors que seule 1 expertise a été réalisée dans le secteur pour personnes âgées.





* Les défis complexes des ressources humaines

Le RFSM est confronté, à l'instar des autres institutions de soins, à des défis complexes liés au recrutement, à la forte sollicitation du personnel et au taux d'absence qui ne fléchit pas. Ce dernier pose des problèmes de gestion du personnel et engendre une perte de productivité de même qu'une pression accrue sur le personnel toujours actif. Afin de maintenir les prestations et de soutenir ses collaboratrices et collaborateurs, le RFSM a renforcé les équipes en ajoutant des postes supplémentaires dans tous les compartiments et en remplaçant au mieux les ressources manquantes. Cette augmentation des EPT influence le nombre d'EPT moyen ainsi que la masse salariale.

Davantage d'équivalent plein temps (EPT)

Concrètement, 26,3 postes de travail ont été ajoutés dans tous les domaines d'activités, principalement en faveur du personnel médical et soignant (+18,9 EPT) ainsi que pour le personnel médicotechnique (+3,58 EPT). Le total général, en termes d'EPT au RFSM, se monte ainsi à 505,75 EPT en moyenne, en 2023.

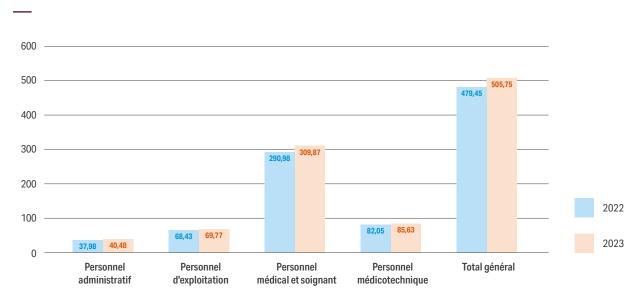
La masse salariale* a progressé de CHF 6 000 000 en 2023. L'indexation des salaires de 2,74% au 1er janvier 2023 et l'augmentation ordinaire des paliers causent à elles seules CHF 2254000 d'augmentation. Le solde de la progression, soit CHF 3746000, est expliqué par l'augmentation des EPT. L'impact de l'augmentation des EPT sur la masse salariale est naturellement conséquent. Une gestion prudente des ressources sera essentielle à l'avenir, car si l'augmentation des EPT n'est pas accompagnée d'une croissance équivalente des revenus ou de gains d'efficacité, elle aura un impact négatif sur notre rentabilité.

- * Masse salariale : salaires versés + charges sociales
- + honoraires récupérations de traitement.

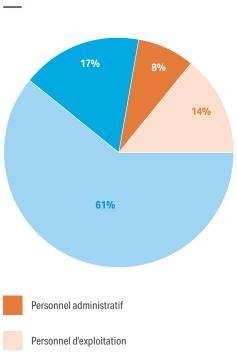
Statistiques du personnel

	Effectif 2023	F	Н	Effectif 2022	F	Н
RFSM						
Personnel administratif	40,48	52%	48%	37,98	51%	49%
Personnel d'exploitation	69,77	42%	58%	68,43	43%	57%
Personnel médical et soignant	309,87	67%	33%	290,98	67%	33%
Personnel médicotechnique	85,63	88%	12%	82,05	83%	15%
Total général	505,75	66%	34%	479,45	65%	34%
Personnel en formation	40,35	76%	24%	39,88	82%	18%
EMS LES CAMÉLIAS						
Personnel médical et soignant	18,82	83%	17%	18,85	89%	11%
Total général	18,82	83%	17%	18,85	89%	11%
Personnel en formation	2,33	75%	25%	2,29	100%	0%

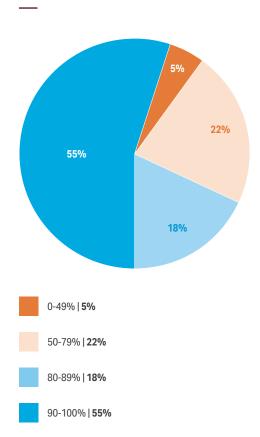
Moyenne EPT par secteur







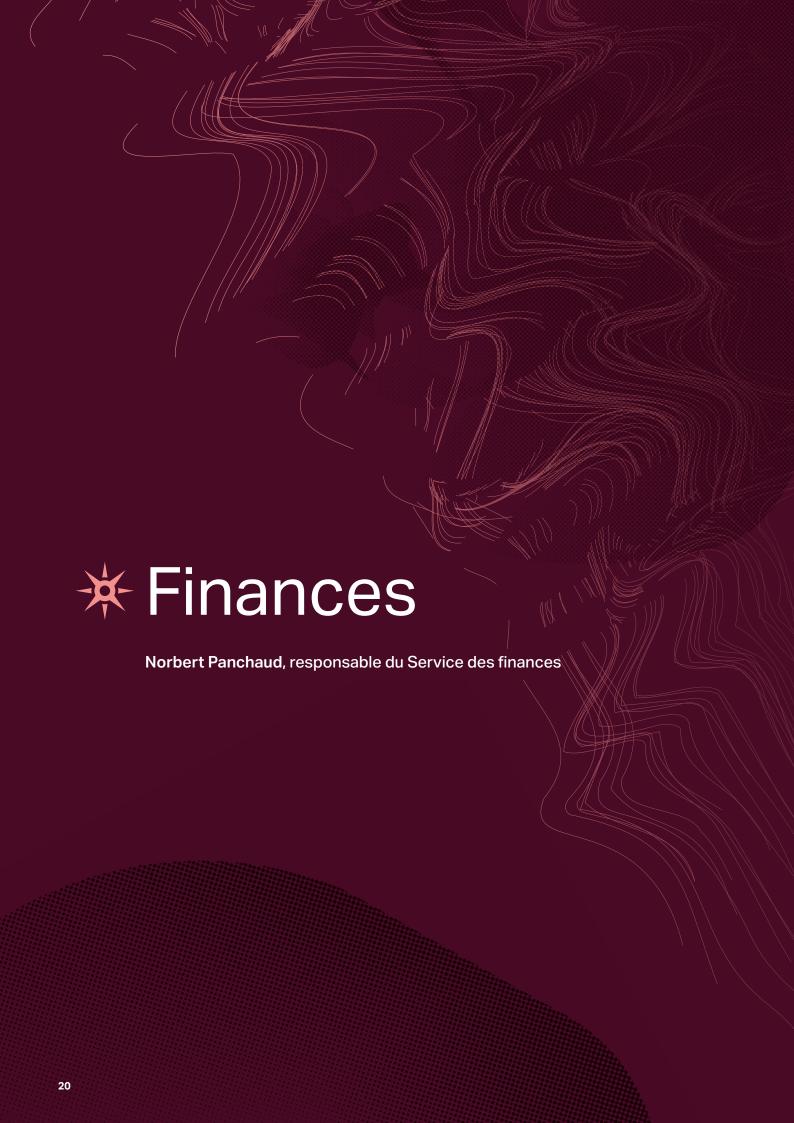
EPT par taux d'activité



Personnel médical et soignant

Personnel médicotechnique







Bilan au 31.12.2023

ACTIF	2023	NOTE	2022
	CHF		CHF
ACTIF CIRCULANT			
Trésorerie	12 876 167	1	14 305 053
Titres détenus à court terme	8		9
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		2	
envers des tiers	11 049 578	_	9 330 115
envers le canton	4 507 148	_	3 377 721
Autres créances à court terme	570 088	3	1 022 022
Stocks	389 071	_	420 669
Actifs de régularisation		4	
envers des tiers	2 249 748	_	2 196 768
envers le canton	2 208 810	_	2 215 970
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 850 618		32 868 328
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles et incorporelles		5	
Immobilisations corporelles meubles	2 851 680	_	1987176
Immobilisations corporelles immeubles	45 306 648	_	45 887 558
Immobilisations incorporelles	334 269	_	224 252
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	48 492 596		48 098 987
TOTAL ACTIF	82 343 215		80 967 314

PASSIF	2023	NOTE	2022
	CHF		CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achat de biens et de prestations de services envers des tiers	2 091 173		2 587 351
Dettes à court terme portant intérêt	2 880 448	6	880 418
Provisions à court terme	4 043 860	7	3 677 509
Passifs de régularisation envers des tiers	586 860	_	539 710
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	9 602 342		7 684 988
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt	15 247 521	6	16 127 939
Provisions à long terme	677 752	7	190 212
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	15 925 273		16 318 151
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS	25 527 615		24 003 139
CAPITAUX PROPRES			
Fonds propres libres	7 541 955	9	7 541 955
Réserves issues d'apport en capital	15 623 282	_	15 623 282
Fonds propres affectés	27 744 510	8	27 528 980
Réserves facultatives issues des bénéfices cumulés	5 905 854	9	6 269 959
TOTAL CAPITAUX PROPRES	56 815 600		56 964 175
TOTAL PASSIF	82 343 215		80 967 314

Compte de résultat 2023

PRODUITS	Comptes 2023	Comptes 2022	NOTE	Budget 2024	Budget 2023
				Non audité	Non audité
	CHF	CHF		CHF	CHF
Produits nets de l'activité stationnaire	52 776 994	51 764 149	10	51 391 939	50 341 840
Produits nets de l'activité ambulatoire et cliniques de jour	16 510 178	15 052 293	-	16 601 000	14 244 365
Contributions du canton	12 753 440	12 049 660	11	13 562 000	12 727 800
Autres produits	1933614	1 235 142		1 495 766	1 163 557
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	83 974 226	80 101 245		83 050 705	78 477 562
CHARGES					
Charges de matériel, marchandises et prestations					
Matériel et prestations médicales	2 047 304	2 008 485		2 039 408	1885000
Produits alimentaires	1 987 133	1830835	-	1 937 809	2 054 596
Charges de ménage	723 520	748 752	-	733 456	758 557
Entretien et réparation	1 507 830	1451397	-	1 404 756	1 336 490
Total charges de matériel, marchandises et prestations	6 265 787	6 039 469		6 115 429	6 034 643
Total des charges de personnel	68 381 492	61 757 555	12	69 103 137	67 702 092
Autres charges d'exploitation					
Charges de l'administration et informatique	2 509 444	2 391 960	-	2 404 774	2 196 085
Énergies et eau	1 121 601	883 413	-	1045915	873 716
Locations et droit de superficie	1 125 504	1 375 193		1 297 000	1 187 000
Autres charges liées aux patients	996 073	884 406		999 051	853 388
Autres charges non liées aux patients	1 101 029	727 816	-	1 131 500	354 088
Total autres charges d'exploitation	6 853 652	6 262 788		6 878 240	5 464 277
Total des amortissements (et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé)	2 825 953	2 653 768		3 049 101	2 797 623
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	84 326 883	76 713 579		85 145 907	81 998 634

	Comptes 2023	Comptes 2022	NOTE	Budget 2024	Budget 2023
				Non audité	Non audité
	CHF	CHF		CHF	CHF
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT RÉSULTAT FINANCIER	-352 657	3 387 666		-2 095 202	-3 521 072
Charges financières	248 685	250 127		243 920	251 593
Produits financiers	6 731	9		0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-594 611	3 137 548		-2 339 122	-3 772 665
Charges hors exploitation	2 512 601	2 832 285	13	2 706 212	3 431 664
Produits hors exploitation	2 961 024	3 226 236	13	3 147 662	3 668 409
Résultat hors exploitation	448 423	393 951		441 450	236 745
Charges exceptionnelles et hors période	13 060	82 376			0
Produits exceptionnels et hors période	10 674	192 112		0	0
Résultat exceptionnel	-2 386	109 736		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT VARIATION DES FONDS PROPRES	-148 575	3 641 235		-1 897 672	-3 535 920
Attributions aux fonds propres affectés					
fonds propres autres	36 907	22 769		50 000	40 000
fonds propres investissements stationnaires	2 103 508	2 032 823		2 053 507	755 478
fonds propres investissements ambulatoire et cliniques de jour	0	0		0	0
fonds propres prestations d'intérêt général	0	873 190		0	0
fonds propres rénovation biens hors exploitation	485 473	393 952		390 000	300 000
Utilisation des fonds propres affectés	2 410 359	2 480 481		2 508 744	2 458 942
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-364 105	2 798 981		-1 882 435	-2 172 456



*Annexe aux comptes

Exercice 2023

Annexe aux comptes annuels 2023 du RFSM

GÉNÉRALITÉS

Le RFSM est un établissement de droit public doté de la personnalité juridique dont le siège est à Fribourg. Il est rattaché administrativement à la Direction de la santé et des affaires sociales. Il est autonome dans les limites de la loi.

Sa mission est de permettre à toute personne souffrant d'un trouble, d'une maladie ou d'un handicap en santé mentale de bénéficier de soins adéquats et de qualité, en favorisant son autonomie relationnelle, familiale, sociale et économique.

Le bilan et les comptes couvrent l'ensemble de ses activités stationnaires, ambulatoires, cliniques de jour, mais également certaines activités hors exploitation (station d'essence et location de surfaces pour des bâtiments propriétés du RFSM).

Bases légales

- > 822.2.1 Loi sur l'organisation des soins en santé mentale
- > 822.0.3 Loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents comptes annuels ont été établis en respectant les dispositions du code des obligations.

Le Conseil d'administration du RFSM applique le droit comptable depuis l'exercice 2014.

Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait qu'afin d'assurer la prospérité de l'institution à long terme, l'entité peut saisir la possibilité de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

La présentation des chiffres de l'exercice en cours a été mise à jour pour certaines lignes des états financiers. Afin d'assurer la comparabilité des exercices, les chiffres de l'exercice précédent ont également été reclassés, sans impact sur le résultat ou les fonds propres.

Le RFSM est une institution certifiée REKOLE® par H+ Les Hôpitaux de Suisse depuis le 6 octobre 2022.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Actif circulant

- Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services. Ce poste comprend les créances à court terme qui arrivent à échéance dans une année au plus et qui proviennent de l'activité ordinaire du RFSM. Les créances sont enregistrées à la valeur nominale. Les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en considération de manière appropriée.
- Stocks. Les stocks sont inscrits au bilan au prix moyen pondéré. Exception faite pour la valorisation du stock de l'activité hors exploitation « station d'essence » qui se calcule sur la base du prix mentionné sur la dernière facture du fournisseur.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles. L'évaluation des immobilisations corporelles se base sur les coûts d'acquisition ou de revient sous déduction des amortissements économiquement nécessaires.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été déterminée de la manière suivante :

CLA	SSE DES ACTIFS PAR CATÉGORIE	Durée d'utilisation en ai	nnée
A0	Terrains bâtis et non bâtis	pas d'amortisser	ment
A1	Bâtiments	33	1/3
C1	Installations d'exploitation générale	20	
C2	Installations spécifiques aux bâtiments	20	
D1	Mobilier	10	
D2	Machines de bureau	5	
D3	Véhicules	5	
D4	Instruments et outillage	5	
E1	Appareils et instruments médicotechniques	8	
E2	Mise à niveau de logiciels	3	
F1	Matériel informatique	4	
F2	Logiciels informatiques	4	
F3	ERP / SIC	8	

La limite d'activation d'un bien est fixée à CHF 10 000 conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médicosociaux dans l'assurance-maladie (OCP – 832.104).

> Immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels développés par des tiers ou acquis de tiers. Elles sont amorties de manière linéaire sur une durée d'utilisation de trois ans, quatre ans ou huit ans (catégories E2, F2 et F3). En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Engagements (passifs)

- > **Dettes financières à court terme.** Les dettes à court terme sont saisies au bilan à leur valeur nominale et concernent celles qui doivent être acquittées dans les douze mois à compter de la clôture du bilan.
- > **Dettes financières à long terme.** Les dettes à long terme sont saisies au bilan à leur valeur nominale et concernent celles qui doivent être acquittées dans un délai supérieur à douze mois à compter de la clôture du bilan.
- > **Provisions.** Les provisions sont constituées lorsqu'un événement est survenu avant la clôture du bilan et qu'il en résulte un engagement probable et dont le montant et/ou l'échéance peuvent être estimés bien qu'ils soient incertains. Cet engagement peut être fondé sur des motifs juridiques ou des motifs de fait. Les provisions sont évaluées sur la base des sorties de fonds probables et elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes en fonction du résultat d'un réexamen annuel.

> Fonds propres affectés. Les fonds propres affectés sont des moyens à disposition du RFSM qui sont liés à un but clairement déterminé soit par l'entité ellemême dans le but de financer certaines tâches ou projets futurs soit par un tiers dans le cadre de legs ou donation. Il n'existe aucune condition de restitution à un tiers si le but du fonds n'est pas atteint. Pour chaque fonds affecté un règlement définit le but du fonds ainsi que les critères d'alimentation et d'utilisation.

Les mouvements (constitution, utilisation et attribution) des fonds propres affectés sont définis par des règlements internes approuvés par le Conseil d'administration du RFSM. Voir note 8.

Produits – délimitation des recettes

Les recettes de l'activité stationnaire et ambulatoire sont enregistrées sur la base des montants bruts facturés, déduction faite des pertes effectives sur débiteurs ainsi que des corrections de valeur sur les créances pour les risques et pertes latentes.

Les produits sont délimités conformément à l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

Droit de superficie

Les droits de superficie distincts et permanents concédés en faveur du RFSM sont inscrits au bilan dans la mesure où le prix d'acquisition a fait l'objet d'un paiement unique au moment de la constitution du droit de superficie. Les droits de superficie distincts et permanents pour lesquels le RFSM verse une rente périodique au superficiant ne sont pas portés au bilan et les engagements financiers sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels sous la rubrique « informations complémentaires - montants résiduels des engagements de locations ».

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

1.	TRÉSORERIE
2.	CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES
3.	AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

La trésorerie se compose majoritairement de comptes courants auprès de la Banque Cantonale de Fribourg.

> Envers des tiers. Il s'agit des créances ouvertes auprès des assureurs-maladie (conventions selon le système du tiers payant) dans le cadre des activités stationnaires, ambulatoires et cliniques de jour du RFSM.

Total	11 049 578	9 330 115
Ducroire	(242 000)	(442 000)
Créances envers des tiers	11 291 578	9 772 115
	CHF	CHF
	2023	2022

> **Envers le canton.** La créance envers le canton correspond à la part du canton de Fribourg des recettes hospitalières facturées dépassant le montant prévu dans le mandat hospitalier 2023.

Il s'agit des créances ouvertes auprès de débiteurs autres concernant diverses facturations (station essence, locations de surfaces).

Créances Ducroire	573 588 (3500)	1 032 522 (10 500)
Créances	573 588	1 032 522
	CHF	CHF
	2023	2022

4. ACTIFS DE RÉGULARISATION

Les actifs de régularisation sont constitués des éléments suivants :

Total	4 458 558	4 412 738
Autres actifs de régularisation	442 540	383 702
Délimitation des recettes hospitalières – part canton	2 208 810	2 215 970
Délimitation des recettes hospitalières – part assureurs	1807208	1813066
	CHF	CHF
	2023	2022

La délimitation des recettes hospitalières est expliquée à la note 10 « Produits nets de l'activité stationnaire ».

5. IMMOBILISATIONS

> Immobilisations corporelles

ANNÉE 2023	Bâtiments Installations	Appareils médico- techniques	Mobilier Machines Véhicules Outillage	Matériel informatique	Construction en cours	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	45 693 460	29 292	1 348 931	326 580	476 472	47 874 734
Reclassification	0	0	0	0	0	0

Entrées	1 112 478	0	126 200	238 793	3 345 158	4822629
Subventions	0	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	(1 692 838)	(1 692 838)
Amortissements	(2 285 202)	(4750)	(288 778)	(169 644)	0	(2 748 373)
Amortissements hors exploitation	(97 824)	0	0	0	0	(97 824)
Etat au 31.12	44 422 912	24 542	1 186 353	395 729	2 128 792	48 158 328

ANNÉE 2022	Bâtiments Installations	Appareils médico- techniques	Mobilier Machines Véhicules	Matériel informatique	Construction en cours	TOTAL
	CHF	CHF	Outillage CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	46 419 313	34 042	1543642	489 123	278 449	48 764 569
Reclassification	0	0	0	0	0	0
Entrées	1 544 093	0	113 875	0	1815631	3 473 599
Subventions	(66 707)	0	0	0	0	(66 707)
Sorties	0	0	0	0	(1 617 609)	(1 617 609)
Amortissements	(2 120 686)	(4750)	(304 025)	(162 543)	0	(2 592 004)
Amortissements hors exploitation	(82 553)	0	(4560)	0	0	(87 113)
Etat au 31.12	45 693 460	29 292	1 348 931	326 580	476 472	47 874 734

Immobilisations incorporelles

ANNÉE 2023 Logiciels inform		
	CHF	
Etat au 01.01	224 252	
Entrées (y compris les en cours)	187 596	
Amortissements	(77 579)	
Etat au 31.12	334 269	

ANNÉE 2022	giciels informatiques
	CHF
Etat au 01.01	173 890
Entrées	112 127
Amortissements	(61 764)
Etat au 31.12	224 252

6. DETTES À COURT ET LONG TERME PORTANT INTÉRÊTS Conformément à la loi fribourgeoise sur le financement hospitalier et à l'arrêté du 18 décembre 2012, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer un prêt de CHF 8 412 536 remboursable sur trente ans au taux fixe de 1,5% pour une période de 5 ans, puis réévalué en fonction de la situation des marchés des capitaux, afin de permettre au RFSM de financer la reprise des immobilisations corporelles.

Le solde au 31 décembre 2023 se monte à CHF 5 327 939, dont CHF 280 418 présentés à court terme (31 décembre 2022 : CHF 5 608 357 dont CHF 280 418 présentés à court terme).

Une avance à terme fixe de CHF 15 000 000 au taux de 1,3% avec échéance au 31 août 2026, a été octroyée par la BCF pour le financement du Centre germanophone à Villars-sur-Glâne. Le solde au 31 décembre 2023 se monte à

CHF 10 800 000, dont CHF 600 000 présentés à court terme (31 décembre 2022 : CHF 11 400 000 dont CHF 600 000 présentés à court terme).

Le solde du compte courant avec l'Administration des finances de l'Etat de Fribourg se monte à CHF 2 000 030 au 31 décembre 2023. Conformément au contrat de crédit en compte courant entre l'Administration des finances et le RFSM du 10 février 2012, si le solde du compte courant est en faveur de l'Administration des finances (limite maximale du crédit fixée à 4,5 millions de francs), celui-ci est rémunéré à un taux d'intérêt de 1,5%. Par contre, si durant l'année il est en faveur du RFSM, il est rémunéré à un taux d'intérêts de 0,125%.

	2023	2022
	CHF	CHF
Part à court terme – remboursable en 2023 et 2024	2 880 448	880 418
TOTAL dettes à court terme portant intérêts	2 880 448	880 418
Part à long terme	15 247 521	16 127 939
TOTAL dettes à court et à long terme portant intérêts	18 127 969	17 008 357

ANNÉE 2023 PROVISIONS À COURT TERME	Provision pour litiges	Provision risque tarifaire	Provision pont AVS	Provision locaux inutilisés	Provision heures supplémentaires et vacances	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	465 000	256 000	0	44 922	2 911 587	3 677 509
Constitution	0	0	492 904	0	64 083	559 987
Reclassement	0	0	0	0	0	0
Dissolution	(111 000)	(56 000)	0	(23 636)	0	(190 636)
Etat au 31.12	354 000	200 000	492 904	21 286	2 9 7 5 6 7 0	4 043 860

7. PROVISIONS À COURT ET LONG TERME

ANNÉE 2023 PROVISIONS À LONG TERME	Provision pont AVS	Provision pour locaux inutilisés	TOTAL
	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	0	190 212	190 212
Constitution	677 752	0	677 752
Reclassement	0	0	0
Dissolution	0	(190 212)	(190 212)
Etat au 31.12	677 752	0	677 752

ANNÉE 2022 PROVISIONS À COURT TERME	Provision pour litiges	Provision risque tarifaire	Provision risques sanitaires	Provision locaux inutilisés	Provision heures supplémentaires et vacances	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	376 000	200 000	774739	47 280	2 966 506	4 364 525
Constitution	89 000	56 000	0	33 102	0	178 102
Reclassement	0	0	0	0	0	0
Dissolution	0	0	(774 739)	(35 460)	(54 919)	(865 118)
Etat au 31.12	465 000	256 000	0	44 922	2 9 1 1 5 8 7	3 677 509

→

ANNÉE 2022 PROVISIONS À LONG TERME	Provision pour locaux inutilisés	TOTAL
	CHF	CHF
Etat au 01.01	11 820	11820
Constitution	190 212	190 212
Reclassement	0	0
Dissolution	(11 820)	(11820)
Etat au 31.12	190 212	190 212

ANNÉE 2023	Prestations intérêt général	Investissements stationnaires	Investissements ambulatoires et cliniques de jour	Hors exploitations	Autres	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	2 390 472	17 210 069	5 716 573	1844 154	367 711	27 528 980
Attributions	0	2 103 508	0	485 473	36 907	2 625 888
Utilisations	(425 341)	(1 958 227)	0	0	(26 790)	(2 410 358)
Etat au 31.12	1 965 131	17 355 350	5 716 573	2 329 627	377 828	27 744 510

ANNÉE 2022	Prestations intérêt général	Investissements stationnaires	Investissements ambulatoires et cliniques de jour	Hors exploitations	Autres	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	2 125 218	17 029 716	5716573	1 450 202	365 017	26 686 727
Attributions	873 190	2 032 823	0	393 952	22 769	3 322 734
Utilisations	(607 936)	(1 852 470)	0	0	(20 075)	(2 480 481)
Etat au 31.12	2 390 472	17 210 069	5 7 1 6 5 7 3	1 844 154	367 711	27 528 980

Fonds prestations d'intérêt général. Ce fonds a pour but de permettre au RFSM de couvrir d'éventuels ou futurs déficits de financement des prestations d'intérêt général et autres prestations financées dans le cadre des mandats annuels conclus avec l'Etat de Fribourg. Ce fonds est alimenté par la différence entre le résultat analytique des prestations d'intérêt général et les montants de financement reçus et définis dans les contrats de prestations.

2023

Un prélèvement a été réalisé en 2023 :

• CHF 425 341 pour couvrir l'insuffisance de financement des prestations selon mandats avec le canton.

2022

Deux prélèvements ont été réalisés en 2022 :

- CHF 600 000 pour couvrir les nouvelles prestations développées par le RFSM durant l'année.
- CHF 7936 pour la différence de résultat lors de la clôture des comptes 2021 et l'établissement définitif de la comptabilité analytique du RFSM.

Trois attributions ont été réalisées en 2022 :

• CHF 8652 pour la différence entre le prélèvement pour des nouvelles prestations selon mandats avec le canton et le résultat effectif de la comptabilité analytique du RFSM.

8. FONDS PROPRES AFFECTÉS

- CHF 89 799 pour la part excédentaire de la contribution du canton selon mandats de prestations par rapport au résultat de la comptabilité analytique
- CHF 774 739 correspondant à la réaffectation de la provision pour risque sanitaire liée à la Covid (voir note 7).
- > Fonds d'investissements stationnaires. Ce fonds est alimenté par la quotepart destinée aux investissements dans le cadre des tarifs hospitaliers journaliers. Ce fonds est utilisé pour la couverture des coûts d'utilisation des immobilisations liés aux investissements du domaine stationnaire (amortissements et intérêts).
- > Fonds d'investissements ambulatoires et cliniques de jour. Ces fonds sont alimentés par une quote-part sur les recettes ambulatoires et cliniques de jour. Ces fonds sont utilisés pour le financement des investissements ambulatoires et cliniques de jour, ainsi que pour la couverture des coûts d'utilisation des immobilisations (amortissements et intérêts).

Le Conseil d'administration (séance du 24 janvier 2019) et la Direction générale du RFSM (séance du 11 janvier 2019) ont décidé de suspendre le versement et le prélèvement aux fonds d'investissements ambulatoires et cliniques de jour jusqu'à nouvel avis.

Fonds d'investissements pour biens hors exploitation. Ce fonds a pour but de permettre au RFSM de financer les investissements de remplacements pour les biens attribués aux activités hors exploitation.

ANNÉE 2023	Fonds propres libres	Réserves issues d'apport en capital	Fonds propres affectés	Réserves facultatives issues bénéfices cumulés	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	7 541 955	15 623 282	27 528 980	6 269 959	56 954 175
Bénéfice de l'exercice	0	0	0	(364 105)	(364 105)
Attributions	0	0	2 625 888	0	2 625 888
Utilisations	0	0	(2 410 358)	0	(2 410 358)
Etat au 31.12	7 541 955	15 623 282	27 744 510	5 905 854	56 815 600

ANNÉE 2022	Fonds propres libres	Réserves issues d'apport en capital	Fonds propres affectés	Réserves facultatives issues bénéfices cumulés	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 01.01	7 541 955	15 623 282	26 686 727	3 470 978	53 322 941
Bénéfice de l'exercice	0	0	0	2 798 981	2 798 981
Attributions	0	0	3 322 734	0	3 322 734
Utilisations	0	0	(2 480 481)	0	(2 480 481)
Etat au 31.12	7 541 955	15 623 282	27 528 980	6 269 959	56 964 175

9. CAPITAUX PROPRES

10. PRODUITS NETS DE L'ACTIVITIÉ STATIONNAIRE

Au 1er janvier 2018, il a été décidé d'introduire un nouveau système tarifaire TARPSY pour le financement des prestations stationnaires (conformément à la LAMal pour réglementer la rémunération des prestations de psychiatrie stationnaire de manière homogène dans l'ensemble de la Suisse). Ce système prévoit la rémunération des traitements psychiatriques stationnaires au moyen de forfaits liés à la prestation, sur la base de groupes de coûts. Les groupes de coûts psychiatriques correspondent à une méthode qui permet de classer et de mesurer les épisodes de traitement stationnaires des patients soignés par des prestataires du Secteur de la psychiatrie et de la psychothérapie.

La facturation des cas selon le système tarifaire TARPSY se fait à la sortie uniquement. Afin de délimiter les recettes stationnaires des patients entrés en 2023 et sortis en 2024, un transitoire a été calculé et comptabilisé. La part due par le canton et celle des assureurs sont présentées dans les actifs de régularisation. Le transitoire a été calculé de la manière suivante : nombre de journées au 31 décembre 2023 pour les cas non sortis multiplié par le Day Mix Index (DMI) et par le baserate.

11. CONTRIBUTIONS DU CANTON

Produits reçus de l'Etat de Fribourg dans le cadre des mandats annuels de prestations d'intérêt général et autres prestations, ceci conformément aux articles 4 et 5 de la loi du 4 novembre 2011 (822.0.3) concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

12. CHARGES DU PERSONNEL

En 2023, les charges de personnel intègrent :

- une augmentation de la provision pour heures supplémentaires et vacances de CHF 64 083 (diminution de CHF 54 919 pour 2022).
- la constitution d'une provision pour pont AVS de CHF 1 170 656 (Voir également la note 7).

EPT moyen 2023 du RFSM: 505,75 (479,45 pour 2022).

13. CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION

Les charges et produits hors exploitation sont constitués des activités hors exploitation 71010 (Etat bâtiments hors exploitation), 71012 (Station d'essence), 71013 (RFSM bâtiments hors exploitation), 71014 (Buanderie) et 71015 (EMS Les Camélias).

Informations complémentaires

Droits de superficie

a. L'Etat de Fribourg, Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) concède, par acte notarié du 29 octobre 2014, au superficiaire le RFSM, qui accepte, une servitude personnelle de droit de superficie, ayant le caractère d'un droit distinct et permanent, qui s'exercera sur l'immeuble art. 4 (article nouveau 1270 DDP) et sur l'immeuble art. 5 (article nouveau 1271 DDP) du registre foncier de la commune de Marsens. Le droit de superficie est constitué pour une durée de 95 ans échéant le 1er janvier 2107. La DAEC concède également au superficiaire le RFSM, qui accepte une servitude personnelle incessible qui s'exercera sur l'immeuble art. 113 du registre foncier de la commune de Marsens.

Pour éviter que l'Etat qui a contribué aux investissements avant 2012 ne paie deux fois le même bien, la loi du 4 novembre 2011 sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissances prévoit la conversion en prêt des montants octroyés à titre d'investissement. Pour le RFSM ce montant s'élève à 35% de CHF 24 035 818 (valeur de marché des immeubles rattachés au droit de superficie) converti en prêt remboursable soit au total CHF 8 412 536. Dès lors, les droits sont concédés pour le prix de CHF 8 412 536 payable par prêt de pareil montant remboursable jusqu'au 31 décembre 2041. Les immeubles et installations fixes figurent quant à eux au bilan du RFSM sous la rubrique « Immobilisations corporelles » pour une valeur comptable au 31 décembre 2023 de CHF 5 882 155 (31 décembre 2022 : CHF 6 557 718). Le différentiel entre la valeur de transfert des immeubles et le prix concédé au RFSM figure dans les capitaux propres du RFSM sous la rubrique « Réserves issues d'apport en capital ». Le prêt susmentionné figure dans les dettes à court et long terme au bilan du RFSM, voir note 6.

b. La Fondation Grand Séminaire Diocésain concède par acte notarié du 7 décembre 2016, au RFSM, superficiaire, une servitude personnelle de droit de superficie, ayant le caractère de droit distinct et permanent, qui s'exercera sur l'immeuble art. 3194 du registre foncier de la commune de Villars-sur-Glâne. Le droit de superficie est constitué pour une durée de 51 ans échéant le 31 décembre 2067 en contrepartie du versement d'une rente de superficie annuelle de CHF 425 000. Conformément au principe comptable appliqué par le RFSM, l'immeuble n'a pas été porté au bilan de l'institution et l'engagement envers le superficiant est mentionné dans les montants résiduels des engagements de locations sous la rubrique « Droit de superficie – valeur résiduelle au 31 décembre 2023 ».

Montants résiduels des engagements de locations

Il s'agit des locations de copieurs, des contrats de bail pour des surfaces louées par le RFSM ainsi qu'un droit de superficie distinct et permanent qui ne sont pas échus ou qui ne peuvent pas être dénoncés dans les douze mois qui suivent la date du bilan. Les montants du tableau suivant contiennent les locations à payer jusqu'à la fin des contrats de bail ou à l'expiration du délai de résiliation.

	Valeur résiduelle	Valeur résiduelle
	au 31.12.2023	au 31.12.2022
	CHF	CHF
Jusqu'à 1 an (loyers à payer durant la période 2024)	1 213 795	1 169 301
2 ans à 5 ans	4822503	5 333 497
De plus de 5 ans	17 552 500	18 395 520
Total	23 588 798	24 898 318





(RFSM)

Marsens

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Conformément à l'article 23 de la loi cantonale du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale (LSM), nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principes régissant l'établissement des comptes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 21 à 35) sont conformes à la loi suisse ainsi qu'à la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale (LSM) et à la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne Téléphone: +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Patrick Dos Reis

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Gérard Ambrosio

Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 26 février 2024

Annexe:

Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)



Comptes et rapport

Comptes et bilan de l'EMS Les Camélias

BILAN DE L'EMS LES CAMÉLIAS	2023	2022
	CHF	CHF
ACTIF		
Trésorerie	72 957	85 125
Débiteurs	247 278	239 139
Actifs de régularisation	190 994	478 185
TOTAL ACTIF	511 229	802 449
PASSIF		
Créanciers	188 537	241 493
Compte courant Administration des finances	319 317	511 164
Passifs de régularisation	2 669	49 085
Fonds affecté	707	707
TOTAL PASSIF	511 229	802 449
COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EMS	2023	2022
	CHF	CHF
Total des charges	2 656 782	2 557 825,40
Total des recettes	2 675 413	2 576 396,45
EXCÉDENT DE RECETTES	18 631	18 571,05
EXCÉDENT DE CHARGES		

L'EMS Les Camélias avec une capacité d'accueil de 15 lits a atteint un taux d'occupation de 99,25%.

Le résultat final présente un excédent de recettes de CHF 18 631 conforme aux prévisions et qui démontre que les coûts sont maîtrisés et que l'activité de l'EMS reste dans la ligne des exigences fixées par le RFSM qui en a la gestion.





Inspection des finances IF Finanzinspektorat FI

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 31 40, F +41 26 305 31 41 www.fr.ch/if

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

EMS « Les Camélias »

Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (Bilan, compte de résultats) de l'EMS « Les Camélias », pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi.

La Cheffe de l'IF:

INSPECTION DES FINANCES DE L'ETAT DE FRIBOURG

I. Moullet

Experte-réviseur agréée

P.-E. Carrel

B GRREC.

Fribourg, le 6 février 2024

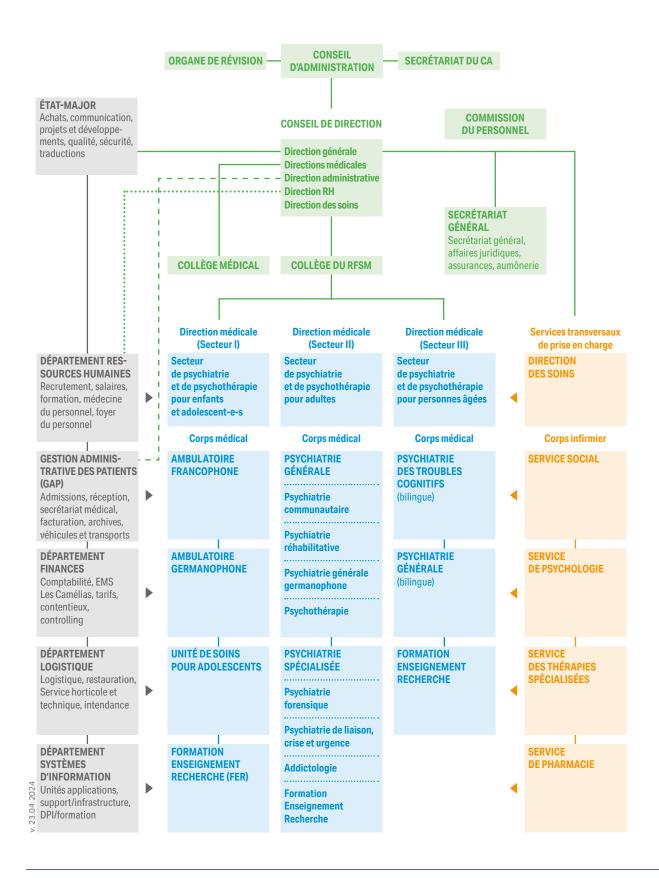


* Organisation

du Réseau fribourgeois de santé mentale



Organigramme







RÉSEAU FRIBOURGEOIS DE **SANTÉ MENTALE (RFSM)**

L'Hôpital 140, 1633 Marsens

- · Secteur enfants et adolescent·e·s, secteur adultes, secteur personnes âgées
- Plate-forme d'accueil et d'information Téléphone 026 308 08 08
- Direction générale réception administration Téléphone 026 308 00 00

RFSM ESTAVAYER RFSM FRIBOURG RFSM MARSENS RFSM RIAZ **RFSM BULLE**

RFSM MARSENS

Centre de soins hospitaliers

EMS Les Camélias

L'Hôpital 140 1633 Marsens Téléphone 026 308 00 00

RFSM ESTAVAYER

Consultation ambulatoire c/o Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Rue de la Rochette, 1470 Estavayer-le-Lac

· Secteur enfants et adolescent·e·s

Téléphone 026 308 17 62 Secteur adultes

Téléphone 026 308 00 00

• Secteur personnes âgées Téléphone 026 308 00 00

RFSM FRIBOURG

Urgences psychiatriques cantonales

Clinique de jour

Consultation ambulatoire

Centre de soins hospitaliers

Centre universitaire de recherche psychiatrique

Centre de psychiatrie forensique

Chemin du Cardinal-Journet 3 1752 Villars-sur-Glâne Téléphone 026 308 00 00

Centre cantonal d'addictologie

Rue de Morat 8 1700 Fribourg Téléphone 026 308 17 00

Centre de pédopsychiatrie

Route du Mont-Carmel 3 1762 Givisiez Téléphone 026 308 17 62

RFSM BULLE

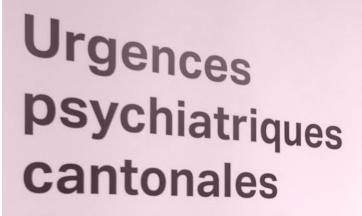
Consultation ambulatoire

Clinique de jour

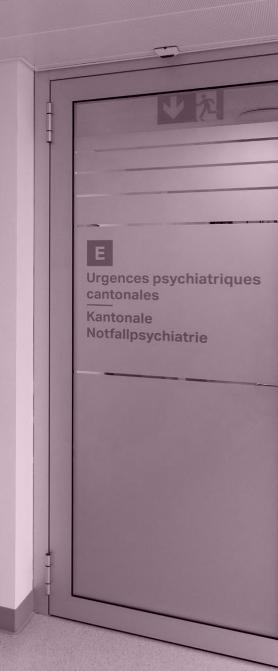
Rue de la Condémine 60 1630 Bulle Téléphone 026 308 16 30

RFSM RIAZ

Urgences psychiatriques cantonales



Kantonale Notfallpsychiatrie





WWW.FR.CH

Impressum

CONCEPT DE COMMUNICATION, LAYOUT ET TRADUCTION

Service médias et communication du RFSM Noriane Mesli – www.norianemesli.com

IMPRIMERIE

media f imprimerie SA

IMPRESSION

100 exemplaires en français 60 exemplaires en allemand

